



# Consignes pour les visites au sein de l'exécution en milieu ouvert

<b>Horaires</b>	Dès leur admission à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, les détenus peuvent recevoir des visites privées d'adultes deux fois par mois. Les visites pour adultes ont lieu <b>le dimanche après-midi de 12h30 à 14h45</b> .
<b>Annonce</b>	Les visiteurs doivent être inscrits par écrit par le détenu au plus tard le jeudi précédant la visite, à 13 heures.
<b>Nombre de personnes</b>	Au maximum 3 personnes sont admises par visite.
<b>Personnes non admises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les adolescents n'ayant pas 18 ans révolus.</li><li>▪ Les personnes non annoncées.</li><li>▪ Les personnes sans document d'identité officiel valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour pour étrangers).</li><li>▪ Les animaux sont interdits.</li></ul>
<b>Visites d'enfants</b>	<p>Pour les propres enfants (moins de 16 ans), une visite d'enfant peut être accordée dans le cadre du quota de visites, au maximum une fois par semaine.</p> <p>Les visites des enfants ont lieu à des heures différentes de celles des adultes.</p> <p>Les enfants doivent être accompagnés d'au moins une, au maximum de trois personnes adultes.</p> <p>Les enfants de la/du partenaire sont égaux aux propres enfants. Ces visites sont annoncées aux agents de détention.</p> <p>Ces visites peuvent être effectuées par les transports publics (Car postal gare Ins – Établissement pénitentiaire de Witzwil) ou en véhicule privé.</p>
<b>Transport</b>	<p>Les visiteurs sont priés d'arriver en voiture ou d'organiser leur propre transport.</p> <p>Il est possible d'utiliser les transports publics et/ou le service de Taxi Margrit (3233 Tschugg, Tél. 079 622 06 23) de manière indépendante et à ses frais personnels.</p>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ En cas de comportement inapproprié, de non-respect des instructions du personnel ou de contournement des règles (trafic de drogue, d'argent, etc.), la visite est immédiatement interrompue. Pour les personnes concernées, cela entraîne une interdiction de visite.</li><li>▪ Le détenu peut recevoir, par date de visite et non par nombre de visiteurs, un maximum de Fr. 30 pour une visite du dimanche ou</li></ul>

pour une visite d'enfants (max. une fois par semaine). Le montant est reçu contre quittance et est versé sur le compte libre du détenu.

- Il est permis d'apporter des marchandises si une demande de marchandises est disponible.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Les instructions du personnel de l'Etablissement pénitentiaire de Witzwil doivent être suivies.

### **Visite Vidéo**

Comme alternative ou complément à la visite officielle, un maximum d'une visite vidéo par semaine est possible.

La visite vidéo a lieu en dehors des heures de travail (lun - ven 17.30 - 20.30h / week-end 12.15 - 18.15h) et en dehors de la visite officielle (du dimanche) et dure au maximum 1h.

L'offre est gratuite.

Les visiteurs vidéo peuvent envoyer un maximum de Fr. 30.- au détenu par date de visite (max. une fois par semaine). Le montant sera transféré sur un compte de l'Etablissement pénitentiaire de Witzwil et crédité sur le compte libre du détenu.